



CHLOROFORME STABILISE

ST021.500ML - ST021.1L - ST021.2.5L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1.2 - Date de révision 30.11.2018

Date d'impression : 30.11.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Chloroforme
Code Produit : ST021.500ML - ST021.1L - ST021.2.5L
Numéro CAS : 67-66-3
Numéro Index : 602-006-00-4
Numéro REACH : 01-2119486657-20-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Substances chimiques de laboratoire
Fabrication de substances

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **SORDALAB**
15 Avenue des grenots
91150 ETAMPES
Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72
Fax : +33 (0)1 69 92 26 74
Adresse e-mail : chimie@sordalab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302
Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 3), H331
Irritation cutanée (Catégorie 2), H315
Irritation oculaire (Catégorie 2), H319
Cancérogénicité (Catégorie 2), H351
Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2), H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système nerveux central, H336
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 1), H372
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

Aucun(e)

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Synonyme :	Trichlorométhane
Formule :	CHCl ₃
Poids moléculaire :	119.38 g/mol
N° CAS :	67-66-3
N° CE :	200-663-8
N° Index :	602-006-00-4
N° REACH :	01-2119486657-20-XXXX

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

Composant	Classification	Concentration
Chloroforme		
N° CAS : 67-66-3	Acute Tox. 4; Acute Tox. 3; Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Carc. 2; Repr. 2; STOT SE 3; STOT RE 1; H302, H315, H319, H331, H336, H351, H361d, H372	≤ 100 %
N° CE : 200-663-8		
N° Index : 602-006-00-4		
N° REACH : 01-2119486657-20-XXXX		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, Chlorure d'hydrogène gazeux.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Donnée non disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter une protection respiratoire. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Classe de stockage : Matières dangereuses toxiques (catégorie 3) ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
Chloroforme	67-66-3	TWA	2 ppm 10 mg/m ³	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
	Remarques	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif		
		VME	2 ppm 10 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Substances préoccupantes en raison d'effets cancérigènes possibles. Risque de pénétration percutanée. Valeurs limites réglementaires contraignantes		
		VLCT (VLE)	50 ppm 250 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Substances préoccupantes en raison d'effets cancérigènes possibles. La VLE n'est pas réglementaire et provient d'une circulaire du ministère chargé du travail. Risque de pénétration percutanée. Valeurs limites indicatives		
Ethanol	64-17-5	VME	1000 ppm 1900 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Valeurs limites indicatives		
		VLCT (VLE)	5000 ppm 9500 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
		Valeurs limites indicatives		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection faciale et lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Tenue de protection antistatique ignifuge. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type AXBEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide Couleur: incolore
b) Odeur	Douce
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	Donnée non disponible
e) Point de fusion/point de congélation	-63°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	61°C
g) Point d'éclair	Donnée non disponible.
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	
Supérieure:	Donnée non disponible
Inférieure:	Donnée non disponible
k) Pression de vapeur	213,3 hPa à 20,0°C
l) Densité de vapeur	Donnée non disponible
m) Densité relative	1.480 g/cm ³ à 20°C
n) Hydrosolubilité	8 g/l à 20°C
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 1,97
p) Température d'autoinflammabilité	Donnée non disponible
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Donnée non disponible
t) Propriétés comburantes	Donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Tension superficielle 27,1 mN/m à 20°C

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Contient le stabilisant suivant : Ethanol (1 %)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts, Bases fortes, Magnésium, Sodium / Oxydes de sodium, Lithium.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible

En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - 908 mg/kg

Remarques: Effet comportemental: Modification de l'activité motrice (test spécifique)

Effet comportemental: Ataxie Poumons, Thorax ou Respiration: Stimulation respiratoire

LOEC Inhalation - Rat - mâle - 6 h - 500 ppm

DL50 Dermale - Lapin - >20000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin - Résultat: Irritant pour la peau. - 24 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin - Résultat: Irritant pour les yeux. - 24 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Les tests en laboratoire ont révélé des effets mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité - Rat - Oral(e)

Carcinogénèse : Agent Cancérigène selon les critères du RTECS Leucémie

L'Institut National du Cancer (NCI) des Etats-Unis a trouvé des indications claires de carcinogénicité.

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

IARC: 2B - Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme (Chloroforme)

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus. Toxique suspecté pour la reproduction pour l'homme

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 1. - Foie, Reins.

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: FS9100000

Vomissements, Troubles digestifs, Une exposition et/ou une consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

CL50 - Leuciscus idus(Ide) - 162 mg/l - 48 h

CL100 - Leuciscus idus(Ide) - 220 mg/l - 48 h

CL50 - autre poisson - 97 mg/l - 96 h

CL50 - Danio rerio (poisson zèbre) - 121 mg/l - 96 h

NOEC - Oryzias latipes - 122 mg/l - 10 d

NOEC - Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) - 24 mg/l - 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 79,00 mg/l - 24 h

Immobilisation CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - 51,6 mg/l - 48 h

NOEC - Daphnia magna (Grande daphnie) - 120 mg/l - 11 d

Toxicité pour les algues

CE50 - Pas d'information disponible - 500,00 mg/l - 24 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Lepomis macrochirus - 14 d - 0,11 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 6

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Nocif pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1888

IMDG: 1888

IATA: 1888

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: CHLOROFORME

IMDG: CHLOROFORM

IATA: Chloroform

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 6.1

IMDG: 6.1

IATA: 6.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: III

IMDG: III

IATA: III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

IMDG Marine polluant: no

IATA: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Acute Tox. Toxicité aiguë

Carc. Cancérogénicité

Eye Irrit. Irritation oculaire

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Repr. Toxicité pour la reproduction

Skin Irrit. Irritation cutanée

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.